

6e infos

www.mairie6.paris.fr

Le bulletin d'information de la mairie du sixième arrondissement de Paris

BUDGET PARTICIPATIF 2017 N'OUBLIEZ PAS DE VOTER DU 13 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE !

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif consiste à mettre à disposition 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris pour la réalisation de projets locaux ou bien de dimension parisienne.

Les habitants déposent leur projet en début d'année. Ceux-ci sont étudiés par les services de la Mairie de Paris. Seuls ceux réalisables sont ensuite proposés au vote des habitants.

Pour l'édition 2017 la Mairie du 6^e a décidé d'affecter 820 000 € au budget participatif.

Compte-tenu des enjeux, il est essentiel que vous soyez très nombreux à participer à cette consultation soit en votant par internet : budgetparticipatif.paris.fr, soit en votant dans l'un des 3 points de vote implantés dans le 6^e arrondissement (adresses ci-contre) —>



- Mairie du 6^e, 78 rue Bonaparte salle Boulard, rez-de-chaussée
- Bibliothèque André Malraux 112 rue de Rennes
- Maison des Associations 60-62 rue Saint-André-des-Arts

LES PROJETS 2017 SOUMIS À VOTRE VOTE :



1 Réfection du sol de la place Laurent Terzieff et Pascale de Boysson / 185 000 €



2 Illumination de la statue de Danton place Henri Mondor / 50 000 €



3 Réfection des trottoirs du 6^e / 100 000 €



4 Aménagement du boulevard Raspail 2^e partie / 400 000 €



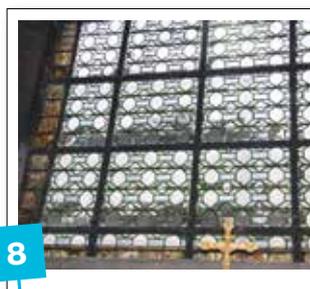
5 Création d'un parc canin place Camille Jullian / 25 000 €



6 Remise en eau de la fontaine de Lartigue square Scheurer-Kestner rue Jacob / 15 000 €



7 Installation d'un module de jeux pour enfants square Gabriel Pierné / 20 000 €



8 Rénovation d'un vitrail de l'église Saint-Sulpice / 25 000 €

LES RÉALISATIONS DU BUDGET PARTICIPATIF 2015 ET 2016 DANS LE 6^E ARRONDISSEMENT

2015

- Aménagement du terre-plein central du boulevard Raspail entre le boulevard du Montparnasse et la rue Notre-Dame-des-Champs, travaux réalisés fin 2017, début 2018 / **550 000 €**
- Végétalisation des places Saint-Michel et Saint-André-des-Arts, réalisée à l'été 2016 / **15 000 €**
- Aménagement d'une zone de rencontre rue Vavin, entre la rue d'Assas et la rue Notre-Dame-des-Champs, réalisé au printemps 2016 / **20 000 €**



2016

- Restauration de la fontaine de la Paix, allée du séminaire / **490 000 €**
- Renaissance du cloître abbatial en végétal, square Laurent Prache / **100 000 €**
- Végétalisation de la rue de Rennes, réalisée en septembre 2017 / **15 000 €**
- Végétalisation de la place de l'Odéon, ce dernier projet étant plus complexe à mettre en œuvre compte tenu de la protection dont fait l'objet le sol de cette place, qui est du ressort des architectes des Monuments Historiques ce qui est rarissime / **415 000 €**



POUR TOUT SAVOIR SUR LE CALENDRIER



Le vote par internet aura lieu à partir du mercredi 13 septembre et le vote "papier" à partir du vendredi 15 septembre. Fin des votes le dimanche 1^{er} octobre 2017.

LES OPÉRATIONS DE VOTE

Pour les habitants du 6^e arrondissement, le vote sera organisé sur le site : budgetparticipatif.paris.fr ou avec un bulletin papier qui pourra être déposé dans l'une des 3 urnes disponibles dans l'arrondissement :

- Mairie du 6^e arrondissement, 78 rue Bonaparte salle André Boulard au rez-de-chaussée
- Bibliothèque André Malraux, 112 rue de Rennes
- Maison des Associations, 60-62 rue Saint-André-des-Arts

Une urne mobile sera présente lors du Forum des associations le samedi 16 septembre, salle des fêtes de la Mairie, et lors du vide-greniers des Conseils de quartier le dimanche 17 septembre, esplanade Gaston Monnerville.

Tous les Parisiens peuvent voter sans condition d'âge ni de nationalité. Pour les projets d'arrondissement, chaque habitant ne pourra voter que dans un seul arrondissement, celui de son lieu de résidence ou celui de son lieu de travail.